

15^{ème} World Gymnaestrada - Helsinki (Finlande)
dimanche 12 juillet au samedi 18 juillet 2015

Règlement de participation
Groupe Vaudois – production sur scène

Préambule

Sur présentation d'un dossier, l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG) a accepté en novembre 2012 le principe qu'un groupe d'environ 140 gymnastes vaudois se prépare pour la World Gymnaestrada 2015 (WG 2015) à Helsinki, afin de se produire sur scène.

Les gymnastes de l'ACVG ont eu tout loisir de s'inscrire aux tests de sélection auxquels plus de 300 gymnastes ont participé les 27 avril et 25 mai 2013. Le nombre de gymnastes étant limité selon le projet retenu, les responsables de la commission technique du Groupe Vaudois production sur scène (GV- production sur scène) ont retenu 138 gymnastes provenant de 29 sociétés vaudoises pour évoluer, soit :

- en gymnastique
- aux agrès
- en gymnastique et danse.

Pour le bon déroulement de la préparation et de la participation à cette 15^{ème} WG 2015,

ce règlement de participation a été émis et approuvé :

- par le comité du GV production sur scène et
- par le Comité Cantonal de l'ACVG (CC ACGV).

Par le paiement de la finance d'inscription, non remboursable (voir point 4.2.1) et à payer jusqu'au 31 décembre 2013,

Soit CHF 500.00, IBAN CH83 0900 0000 1248 3697 3

le gymnaste, ou son représentant légal, confirme définitivement sa participation au GV production sur scène et accepte le présent règlement.

1. Engagement du gymnaste

Suite à sa qualification et tel que relevé lors de la séance d'informations du 27 septembre 2013, le gymnaste se préparant et participant à la WG 2015 d'Helsinki s'engage à :

1.1 Etre membre de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG)

Chaque participant doit être membre d'une société vaudoise de gymnastique affiliée à l'ACVG.

1.2 Participer à tous les entraînements

Le planning des entraînements est joint au présent règlement et sera disponible sur le site internet des groupes vaudois gymnastiques.

L'absence régulière et/ou non justifiée peut entraîner l'exclusion du groupe.

1.3 Participer au camp d'entraînement, au Gala Vaudois et aux démonstrations de la Fédération

Le camp d'entraînement est planifié à Frutigen (BE) du 20 au 22 septembre 2014 (Jeune Fédéral). Un Gala Vaudois est prévu en 2015, quelques mois avant le départ.

La Commission Gymnaestrada de la FSG met en place des présentations publiques (Gymnaestrada Premières), auxquelles la participation est obligatoire.

1.4 Respecter l'échéancier financier

Le gymnaste doit également respecter scrupuleusement l'échéancier concernant le paiement de la finance d'inscription et

des acomptes concernant la finance de participation (voir point 4.3).

1.5 Fournir les documents suivants :

- fiche personnelle (nom, adresse, tél, etc.)
- questionnaire médical
- décharge pour la jeunesse
- copie de la carte d'assurance accident-maladie
- copie du passeport ou de la carte d'identité ou du permis de séjour (document non échu et valable pour l'Europe)

2. Assurances

Ce domaine n'est pas traité par le comité du GV production sur scène et n'est pas de la responsabilité de l'ACVG. Chaque gymnaste ou son représentant légal est responsable d'être assuré auprès d'une caisse maladie-accident.

3. Encadrement des gymnastes mineurs

Les participants de la catégorie jeunesse, soit les gymnastes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans révolus au moment du départ pour la WG 2015 devront impérativement respecter les règles suivantes :

3.1 Surveillance - sorties

Les gymnastes faisant partie de la jeunesse (- 18 ans) sont toujours accompagnés d'adultes et ne sortent seuls en aucun cas. Les gymnastes âgés entre 16 ans révolus et 18 ans non révolus bénéficieront d'une plus grande souplesse pour les heures de rentrée.

3.2 Interdictions

La consommation d'alcool, de cigarettes et autres produits dopants est totalement interdite. Le non respect peut entraîner un renvoi immédiat du gymnaste, et à ses frais.

4. Finance

4.1 Coût de participation

La participation financière estimée s'élève à CHF 2'900.00. Ce montant comprend les frais d'organisation et de préparation avant la manifestation ainsi que les frais d'inscription à la FSG pour la participation à la WG 2015 à Helsinki, à savoir :

- **Frais d'organisation et de préparation** (frais du GV production sur scène)
 - la location des salles d'entraînement
 - l'acquisition de matériel gymnique et les frais de transport
 - les costumes pour la production
 - les frais inhérents au camp d'entraînement
 - les frais administratifs et divers

- **Frais de participation (carte de fête et frais divers FSG)**
 - l'hébergement dans une école avec les petits déjeuners
 - 7 repas à prendre sur le site de la fête
 - l'entrée libre pour les démonstrations de gymnastique, à l'exception des soirées nationales et du gala FIG
 - l'utilisation des transports publics à Helsinki
 - la tenue suisse officielle FSG
 - le voyage en avion pour Helsinki
 - la participation aux frais de fonctionnement de la commission FSG

4.2 Composition des coûts-de participation

La participation financière se compose de la manière suivante :

4.2.1 Frais d'organisation et de préparation

CHF 500.00 - finance d'inscription non remboursable couvrant les frais fixes de base (locations de salles - matériel - camp - divers)

4.2.2 Frais de participation

CHF 2'400.00 - finance de participation selon règlement financier de la FSG du 19 septembre 2013 couvrant l'acquisition de la carte de fête ainsi que divers frais d'organisation FSG. Si le gymnaste cesse son activité, un remboursement de la finance de participation est prévu et détaillé au point 6.

4.3 Echancier des paiements

4.3.1 Finance d'inscription

CHF 500.00 31 décembre 2013

4.3.2 Finance de participation (CHF 2'400.00 selon RF FSG)

CHF 500.00 1er acompte 31 mars 2014

CHF 500.00 2ème acompte 30 juin 2014

CHF 500.00 3ème acompte 30 septembre 2014

CHF 500.00 4ème acompte 31 décembre 2014

CHF 400.00 * 5ème acompte 15 février 2015

*voir réductions possibles au point 5.2

Au vu de nos engagements financiers importants (achats de matériel, tenues de production du groupe et le versement des acomptes à la FSG), nous demandons aux gymnastes de bien vouloir régler leurs acomptes dans les délais.

Pour éviter des frais bancaires ou postaux, nous vous demandons d'effectuer vos transferts **par e-banking** en utilisant le code financier suivant :

IBAN CH83 0900 0000 1248 3697 3

Tout gymnaste qui n'aurait pas payé la totalité de sa participation financière selon l'échancier ci-dessus ne pourra pas participer à la WG 2015 d'Helsinki.

5. Réductions

5.1 Membres des comités et moniteurs/monitrices

En remerciement du travail accompli bénévolement, les membres des comités administratif et technique, ainsi que les moniteurs et monitrices du GV production sur scène, ne paient pas la finance d'inscription (voir article 4.3.1).

5.2 Gymnastes

Les subventions extraordinaires reçues, de même que des rentrées supplémentaires au budget dans certains secteurs (sponsoring – Gala VD – repas de soutien) pourront être attribuées aux gymnastes en contrepartie du/ou des derniers acomptes. Une ou des actions de parrainage personnel peuvent être organisées afin que chaque gymnaste puisse réduire directement le coût de sa participation.

6. Remboursements aux gymnastes

Les acomptes de la finance de participation versés sont intégralement remboursés aux gymnastes en cas de suppression du GV production sur scène, par la commission Gymnaestrada FSG pour cause de prestation insuffisante.

Le renvoi d'un gymnaste, pour des raisons disciplinaires, n'entraîne aucun remboursement des acomptes.

L'interruption de la participation du gymnaste au groupe, et la demande éventuelle de remboursement des acomptes payés concernant la finance de participation, doivent se faire par écrit et être justifiée. Le remboursement de la finance de participation aux gymnastes cessant leur activité s'effectue de la manière suivante :

6.1 En cas de désistement avant le 30 septembre 2014

(fin septembre 2014 correspond à l'inscription nominative définitive et le versement d'un acompte important à la FSG) :

- Le 90% des acomptes de la finance de participation payée est remboursable.

6.2 En cas de désistement entre le 1^{er} octobre 2014 et le 28 février 2015

(fin février 2015 correspond au paiement du solde à la FSG)

- Le 40% des acomptes de la finance de participation payée avant le 28 février 2015 est remboursable.

6.3 En cas de désistement après le 28 février 2015

- Passé le délai du 28 février 2015, plus aucun remboursement ne sera effectué.

7. Droit à l'image

Des photos seront prises lors des entraînements, des manifestations et lors de la Gymnaestrada. Ces photos peuvent

être publiées sur divers canaux officiels (site internet du groupe, page Facebook officielle du groupe, revues gymniques, presse).

Les personnes ou les parents qui ne désirent pas que leur enfant soit pris en photo sont priés d'avertir personnellement le comité administratif.

8. Dispositions finales

Les commandes supplémentaires (vêtements/accessoires complémentaires FSG – t-shirts d'échange, billets d'entrée pour les soirées, etc.) sont dues par le ou la gymnaste en argent liquide lors de la commande des habits et de la remise des billets.

Le Comité du GV production sur scène et/ou le CC de l'ACVG sont en droit d'adapter ou de compléter ce règlement, en fonction des circonstances. Ces modifications seront transmises par écrit aux participants.

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités par le Comité du GV production sur scène et/ou le CC de l'ACVG.

Le présent règlement a été remis à chaque participant au début du mois de décembre 2013.

COMITE DU GV PRODUCTION SUR SCENE

Approuvé par le CC ACVG dans sa séance du 5 novembre 2013

Annexe : planning des entraînements et la liste des contacts.